

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine — III Les saints curés. — IV Progrès du catholicisme en Pologne. — V Le Patronage Saint-Vincent de Paul, 181, rue LaGauchetière Ouest. — VI Orphelinat Saint-Arsène, dirigé par les Frères de Saint-Gabriel, pour les enfants de 9 à 14 ans, 2140, rue Dufferin. — VII Retraite sacerdotale mensuelle. — VIII Prières des Quarante-Heures.

**AU PRONE**

Le dimanche, 15 janvier

On annonce :

La fête de la Sainte-Famille.

**OFFICES DE L'ÉGLISE**

Le dimanche, 15 janvier

Fête du SAINT-NOM-DE-JÉSUS, *double de 2e cl.* ; mém. 1o de saint Paul l'Ermite, 2o du 2e dim. après l'Epiph. (3o de S. Maure, à la messe basse) ; préf. de Noël ; Ev. du dim. à la fin — Aux Iles vêpres. mém. 1o de S. Marcel, 2o de S. Paul l'Ermite, 3o du IIe dim.

**TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche, 22 janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 17 janvier, saint Sulpice ; du 19 janvier, saint Canut ; du 21 janvier, sainte Agnès (Montréal) ; du IIIe dim. après l'Epiph., la sainte Famille (Boucherville).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du IIIe dim. après l'Epiph., la sainte Famille.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 16 janvier, saint Marcel ; du 21 janvier, saint Sébastien.

DIOCÈSE DE SHEERBROOKE. — Du 16 janvier, sainte Priscille (Ditchfield) ; du 21 janvier, sainte Agnès (Ditchfield) ; du IIIe dim. après l'Epiph., la sainte Famille (Newport).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 17 janvier, saint Antoine abbé (Starnesboro) ; du 21 janvier, sainte Agnès (Dundee).

DIOCÈSE DE PEMBRIDGE. — Du IIIe dim. après l'Epiph., la sainte Famille (Longue-Pointe).  
 J. S.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 20 décembre 1910.

**L**A Congrégation des Rites travaille toujours avec une grande activité. Quand on compare les causes qui ont abouti pendant le XIX<sup>e</sup> siècle à celles qui ont eu leur conclusion pendant les dix premières années du XX<sup>e</sup>, on est étonné de cette floraison de saints serviteurs de Dieu que l'Eglise a mis sur les autels. Le XIX<sup>e</sup> siècle a vu 40 canonisations et 63 béatifications. Il semble que le siècle actuel sera encore plus riche. Jusqu'à présent nous n'avons eu, il est vrai, que quatre canonisations, ce qui serait la moyenne du XIX<sup>e</sup> siècle ; mais il ne faut pas oublier que dans un délai plus ou moins rapproché elles vont être nombreuses.

— En ne tablant que sur les causes de Bienheureux qui ont été reprises avec quelque succès — car plusieurs, présentées devant la Sacrée Congrégation, semblent à nouveau délaissées, comme celle du Bienheureux Ange d'Aciri, confesseur capucin, qui dort depuis 1843 — nous avons les indications suivantes. Dans un délai qui peut varier entre dix et vingt ans, si rien ne vient entraver la marche des procès en cours, pourront être canonisés le Bienheureux Alphonse de Orozco, ermite de Saint-Augustin ; la Bienheureuse Baptiste Varani, clarisse ; la Bienheureuse Catherine Tommasia, chanoinesse régulière de Saint-Augustin ; le Bienheureux Diego de Cadix, capucin ; le Bienheureux Félix de Nicosie, capucin ; le Bienheureux Gabriel des Sept-Douleurs, passionniste, (c'est celui dont probablement la cause passera la première : le jour de sa béatification il faisait deux miracles que l'on présente pour sa cause), la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac, fondatrice des Sœurs de Notre-Dame ; le Bienheureux Gabriel Perboyre, martyr lazarisite ; le Bienheureux Louis Grignon de Montfort, fondateur des Pères de la Compagnie de Marie ; la Bienheu-

reuse  
que sa  
de Par  
Martin  
Chane  
nemen  
Ecoles  
Et No  
de Bie  
que l'o  
sont le  
nardin  
le voi  
manqu  
fique e

— I  
enfin sa  
Pontife  
au mo  
monde  
(28 jan  
gences  
son inte  
*Urbis*  
tion de  
concéde  
blée de  
l'ensem  
gieux, p  
indulger  
Pontife  
rien à v  
pape att  
tion, un  
la récita

reuse Marguerite-Marie Alacoque, (il manque un miracle pour que sa cause puisse passer) ; la Bienheureuse Anne de Jésus de Paredes, vierge à Quito ; la Bienheureuse Marie-Madeleine Martinengo, religieuse capucine ; le Bienheureux Pierre-Louis Chanel, martyr mariste, et dont la cause passera très prochainement ; le Bienheureux Pompilio Marie Pierotti, prêtre des Ecoles Pies ; le Bienheureux Thophile de Corte, frère-mineur. Et Nous avons passé sous silence un certain nombre de causes de Bienheureux, dont le culte a été autrefois confirmé ; mais que l'on pousse maintenant à la canonisation formelle ; tels sont les Bienheureux Nicolas de Flue, Jean Piccolomini, Bernardin de Feltre et autres de ce genre. Comme il est facile de le voir par ce simple exposé, la Congrégation des Rites ne manque pas de travail et nous promet une prochaine et magnifique efflorescence de la sainteté.

— La question de l'enregistrement des indulgences a eu enfin sa solution définitive. Anciennement quand le Souverain-Pontife concédait une indulgence, celle-ci entrait en vigueur au moment même, fût-elle pour un seul individu ou pour le monde entier. La Congrégation des Indulgences avait décrété (28 janvier 1756) que, sous peine de nullité, toutes les indulgences données généralement pour les fidèles passassent par son intermédiaire. Cent ans après, Pie IX, par un décret *Urbis et Orbis* du 14 avril 1856, chargea la même Congrégation de reviser officiellement toutes les grâces d'indulgences concédées, non pas à un individu déterminé, ou à une assemblée de personnes parfaitement délimitée, mais données pour l'ensemble de la communauté chrétienne. Un supérieur religieux, par exemple, demande pour lui ou sa communauté une indulgence pour la récitation de telle prière. Le Souverain-Pontife la lui accorde et la Congrégation des Indulgences n'a rien à voir dans l'affaire. Ce même supérieur demande que le pape attache à une prière, pour laquelle il a une grande dévotion, une indulgence quelconque que *tous pourront gagner* en la récitant. Dans ce cas, il faut que la concession passe, sous

peine de nullité, à la Congrégation des Indulgences. Or quand, le 1er novembre 1908, fut mis à exécution la constitution *Sapienti consilio* du 29 juin de la même année, la Congrégation des Indulgences fut abolie comme congrégation, et devint une section spéciale de la Congrégation du Saint-Office. En vertu de ce rattachement, c'était au Saint-Office qu'il fallait demander la révision des indulgences obtenues directement du Souverain-Pontife. Les choses marchèrent ainsi jusque vers le commencement de cette année. Le 7 avril 1910, le Souverain-Pontife donna un *motu proprio* réglant cette question. On y lisait, au moins d'après les termes pris *stricto sensu*, que toutes les concessions faites avant le 1er novembre 1908, tous les pouvoirs donnés par les ordres religieux, toutes les concessions, sauf celles personnelles, faites depuis le 1er novembre 1908 par une Congrégation autre que le Saint-Office, devaient être sous peine de nullité reportées dans les six mois au Saint-Office pour qu'elles y fussent reconnues. Ce décret soumettait donc, *ex ipsis terminis*, à la révision du Saint-Office tous les pouvoirs concédés par les ordres religieux. Celui qui avait le pouvoir de bénir les scapulaires, de rosarier les chapelets, d'appliquer aux crucifix l'indulgence du Chemin de la Croix devait faire vérifier ses pouvoirs. Bien plus, ceux qui avaient obtenu de la Congrégation des Indulgences, de la secrétairerie des Brefs, et plus anciennement de celle des Mémoires, des indulgences en bonne et due forme, voyaient cette concession frappée de nullité s'ils n'en déféraient pas dans les six mois le texte à la Congrégation du Saint-Office. Les canonistes se mirent de la partie et se divisèrent en deux camps. Il en est pour qui la loi n'est jamais assez sévère, ils trouvent toujours qu'elle fait une part trop grande à la liberté et à l'autonomie. Ils exultèrent et urgeant les termes du décret déclarèrent que toutes les concessions, qu'elle qu'elles fussent, à moins d'être strictement personnelles, devaient être révisées. D'autres, au contraire, croyaient que le Souverain-Pontife n'avait point détruit d'un trait de plume le passé de la Congrégation des Indulgences, de la Secrétairerie des Brefs et des Mémoires.

Ces  
vigue  
pour  
vant  
blâme  
que d  
Les or  
lège e  
et d'in  
mante  
conces  
consen  
confesi  
main  
de sus  
dépoui  
s'en se  
gation  
ecclési  
et cette  
de con  
Mais le  
tations  
son mo  
juin de  
l'on dés  
sévéres  
ses opin

— D  
personn  
demand  
par elle  
mises à  
ques, ac  
domé, e

Ces différents dicastères, suivant les règlements alors en vigueur, donnaient des pouvoirs d'indulgence ; comment et pour quel motif rendre subitement caduc ce qui était auparavant très légitime. Le pape aurait-il voulu jeter, sinon le blâme, au moins la suspicion, sur ces trois dicastères en tant que distributeurs d'indulgences ? Ce n'était pas à y croire. Les ordres religieux ont obtenu des papes, comme un privilège exclusif, le pouvoir de donner certaines facultés de bénir et d'indulgencier, et s'en étaient jusque-là servi *nemine reclamante*. Ces pouvoirs ne portaient point de condition pour leur concession ; mais, seulement il fallait pour leur exercice, le consentement de l'évêque diocésain ou l'approbation pour les confessions ; quelquefois les deux. Voilà que du jour au lendemain toutes ces concessions passées se trouveraient frappées de suspicion, et que ces ordres religieux étaient pratiquement dépouillés de leur droit séculaire, puisqu'ils ne pouvaient plus s'en servir que sous le contrôle et le bon vouloir d'une Congrégation supérieure. La question fut traitée dans les revues ecclésiastiques et il fut facile de constater ce double courant et cette préoccupation qui mettait en péril une foule énorme de concessions obtenues jusque'ici dans des formes régulières. Mais le Saint-Siège s'était préoccupé lui aussi de ces interprétations strictes, je dirais mieux, étroites, que l'on donnait à son *motu proprio* ; et le Saint-Office, dans un décret du 15 juin de cette année, a donné l'interprétation authentique que l'on désirait. Disons-le tout de suite, le groupe des canonistes sévères n'y a heureusement point trouvé la consécration de ses opinions.

— D'abord les concessions personnelles, mais strictement personnelles, c'est-à-dire ne devant servir qu'à la personne du demandeur, sont exemptes de toutes formalité et sont valides par elles-mêmes. Le pape déclare aussi que ne sont point soumises à la révision du Saint-Office les bénédictions apostoliques, accordées par l'Aumônerie apostolique ou par le Major-dome, et qui donnent la bénédiction apostolique avec indul-

gence plénière *in articulo mortis*, soit à un individu déterminé avec ses parents jusqu'au troisième degré, soit à un ensemble de personnes bien délimité, une communauté religieuse par exemple. Dans ce dernier cas la faveur n'est accordée qu'aux personnes qui sont, au moment de la concession, membres de la communauté, et l'interprétation doit être stricte. Si l'indulgence est concédée à la communauté, elle ne comprend que ces personnes ; les élèves, s'il y en a, les personnes de services, celles qui vivent avec la communauté sans en faire partie en sont exclues. De plus tous les pouvoirs accordés par les ordres religieux, bénir les médailles de Saint-Benoit, imposer les scapulaires, bénir et indulgencier les crucifix pour le Chemin de la Croix, rosarier les chapelets, etc., sont dispensés de la formalité de la présentation au Saint-Office. Enfin, tous les pouvoirs d'indulgences obtenues avant le 1er novembre 1908, soit de la Congrégation des Indulgences, soit de la Secrétairerie des Brefs, soit de celle des Mémoires (congrégation qui a disparu de fait depuis plus de 25 ans) ne sont point soumis à la révision de la Congrégation Suprême. Sont seulement soumises à cette révision les pouvoirs d'indulgences obtenues avant le 1er novembre 1908 autrement que par un des trois dicastères susnommés, et ceux obtenus à partir du 1er novembre 1908 de la Secrétairerie des Brefs. Cette interprétation authentique, à la fois très claire et en même temps très logique, ne laisse prise à aucune équivoque et réduit à ses *minimi termini* l'obligation de représenter au Saint-Siège des concessions d'indulgences.

— Et puisque nous sommes sur ce terrain je voudrais faire connaître le document épigraphique le plus ancien que nous ayons de concession d'indulgences *sous la forme actuelle*. Bien qu'édité dans plusieurs collections épigraphiques il est cependant fort peu connu. Le pape Sergius II vivait de 843 à 847 et sous son pontificat on tira des catacombes les corps d'un certain nombre de martyrs. Il en donna quelques-uns à l'église de Saint-Martin *ai monti*. A ce sujet il fit graver sur

le ma  
du pa  
Serge  
des n  
numé  
l'inse  
chaqu  
il y a  
*gesim*  
Marti  
dès ce  
la for  
l'Egli  
la con  
l'Egli  
l'Egli  
sentar

— I  
tificat  
de gra  
d'insis  
tées à  
Codifi  
choses  
pours  
partie  
c'est le  
ensem  
loirs, e  
frais d  
bles. I  
habité  
rieurs.  
fait de

— I

le marbre une longue inscription qui rappelle qu'aux temps du pape Serge le jeune, ainsi nommé pour le distinguer de Serge Ier, on plaça sous l'autel de Saint-Sylvestre les corps des martyrs dont les noms suivent. Laissant de côté cette numération qui n'a qu'un intérêt local, arrivons à la fin de l'inscription. Elle nous fait lire que le pape a statué que à chaque année, aux fêtes des martyrs enterrés dans cette église, il y aurait *indulgentiam trium annorum et trium quadragesimalarum* pour tous ceux qui visiteraient l'église de Saint-Martin *ai monti*. Nous sommes au milieu du IXe siècle, et dès cette époque les papes accordaient des indulgences dans la forme et avec les mêmes termes dont se sert aujourd'hui l'Eglise romaine. On ne peut donc pas dire avec Luther que la concession des indulgences soit une chose récente dans l'Eglise ; et ce texte, vieux de plus de mille ans, nous montre l'Eglise se continuant toujours identique à elle-même, et représentant en quelque sorte l'éternité dans l'histoire du temps.

— Pie X est dans la huitième année de son pontificat, pontificat plus long qu'on ne se l'imaginait à l'origine. Il a fait de grandes choses dans l'Eglise ; mais ce n'est point le lieu d'insister sur les modifications profondes que ce pape a apportées à l'action catholique, sur la réforme de l'Eglise dont la Codification future nous donnera bientôt les lois. Ce sont des choses connues, et les répéter serait une redite à laquelle on pourrait seulement donner le mérite de la formule. Il y a une partie moins connue où s'est développée l'activité pontificale ; c'est les améliorations qu'il a apportées au palais apostolique, ensemble gigantesque de plus de 11,000 chambres, pièces, couloirs, et qui sert de logement à près de 800 personnes. Les frais d'entretien de ce palais sont par eux-mêmes considérables. La partie la plus récente remonte à Sixte V, c'est celle habitée par le pape. Les autres se rapportent aux âges postérieurs. Mais le pape ne s'est pas contenté de restaurer, il a fait de sérieuses et durables améliorations.

— La première est celle qui a eu pour objet ses apparte-

ments de réception. Depuis plus d'un siècle les plafonds à caissons avaient été recouverts de toiles peintes, et d'autre part des défauts de construction obligeaient à soulager les voûtes de l'appartement. Ce travail fut long, délicat, difficile ; on enleva tous les matériaux qui faisaient un poids considérable sur la retombée des voûtes. Et le parquet de marbre des appartements privés, au lieu de reposer sur des amas de décombres, fut assis sur des poutres en fer et les voûtes furent complètement dégagées. De plus, le pape faisant enlever ces toiles, retrouva les anciens plafonds à caissons et à poutrelles de Sixte-Quint. Il n'y avait plus qu'à faire revivre les ors, reprendre les couleurs des dessins, pour rendre à ces appartements leur physionomie primitive. On gagnait de plus en hauteur une cinquantaine de centimètres, ce qui augmentait la hauteur de l'appartement.

— Quand les Brefs furent transportés au Vatican, de façon que, selon la tradition ancienne, le pape eut toujours cette secrétairerie auprès de lui, et put avoir sans se déplacer, la main sur ses bureaux, il les logea au troisième étage des loges, et par conséquent, il fallut déplacer la Pinacothèque qui les occupait. Pie X transporta cette dernière au rez-de-chaussé de la *via dei Fondamenti*, là où étaient auparavant les écuries et les carrosses pontificaux. C'est là qu'on allait voir les carrosses de *gala* et *demi gala* de Pie X qui ne sont plus hélas maintenant qu'un souvenir historique. En plaçant la Pinacothèque au rez-de-chaussée, on en rendait l'accès plus facile ; et en la faisant plus vaste, on pouvait y mettre un plus grand nombre de tableaux disséminés dans divers appartements du Vatican. L'accueil que les artistes ont fait à cette transformation en montre la valeur et l'importance ; et la médaille pontificale de cette année, frappée selon l'usage, pour la Saint-Pierre, a pris pour thème précisément la Pinacothèque restaurée.

— Mais la restauration des anciens appartements du cardinal secrétaire d'Etat que le cardinal Merry del Val habite maintenant, a été une entreprise encore plus difficile à cause

des trav  
endomm  
Souvera  
ment a  
espagno  
service  
presque  
d'être n  
à caisso  
pape Ur

— Qu  
ques m  
étaient  
employé  
tradition  
tait un  
abord ; e  
tes à la  
au bras,  
la mode  
une imp  
remède  
qui y log  
lever ce  
Nicolas  
de ména  
semble d  
comme l  
Collège  
Caché d  
caserne d  
l'ensembl  
eu lieu ce  
rain-Pont  
l'Eglise e  
jour plus

des travaux de reprise en sous œuvre qu'il fallait faire sans endommager la stabilité des palais apostoliques, et gêner le Souverain-Pontife dont les appartements sont situés directement au-dessus. Les frais en ont été faits par un Lazariste espagnol, et ont été considérables ; mais ils ont rendu au service direct du Saint-Siège un ensemble de pièces qui étaient presque oubliées, que l'on ne voyait jamais, et qui méritaient d'être mise en lumière. Le plafond de la salle du trône, voûte à caissons peints et dorés, est splendide et fait honneur au pape Urbain VIII qui en est l'auteur.

— Quand on allait au Vatican, on coudoyait, il y a quelques mois encore, une foule de personnes dont les unes étaient de simples visiteurs ou touristes, mais d'autres étaient employées dans les ménages de ceux qui avaient, de par la tradition et l'usage, leur appartement au Vatican. Il en résultait un mélange qui ne laissait pas de surprendre au premier abord ; et on ne s'expliquait pas la présence de grosses servantes à la face rubiconde, ou de nourrices joufflues, leur poupon au bras, avec un cercle d'épingles d'argent dans les cheveux, à la mode d'Albano. Ce n'était pas un inconvenient en soi, mais une impression fâcheuse. Seulement on ne pouvait y porter remède qu'en faisant construire pour les employés du Vatican qui y logent, un bâtiment approprié. Le pape, désireux d'enlever cette impression, a fait faire, près du *Torrione* de Nicolas V, un grand bâtiment capable d'abriter une trentaine de ménages. La construction devait s'harmoniser avec l'ensemble du Vatican, aussi est-elle en brique et en travertin comme les anciens palais de Rome, en particulier, le Gesù, le Collège Romain, l'Apollinaire, les palais Borghèse et Farnèse. Caché dans la partie basse du Vatican, près de l'ancienne caserne des Suisses, ce bâtiment se relie harmonieusement à l'ensemble des autres constructions, et l'exode des employés a eu lieu ces temps-ci. Les locaux vides permettront au Souverain-Pontife de mieux les utiliser pour le service direct de l'Eglise et d'y loger des bureaux qui se trouvent de jour en jour plus à l'étroit.

DON ALESSANDRO.

## LES SAINTS CURÉS

**L'**ACTION catholique, l'organisation religieuse pour laquelle doivent s'unir tous les catholiques, selon les instructions du Souverain-Pontife, l'Église militante, en un mot, a pour " cellule fondamentale " et pour premier " agent d'exécution " la paroisse et son curé.

C'est par là que doit commencer le mouvement, c'est là qu'il doit aboutir.

Et sans doute, il serait absurde d'espérer que le relèvement général puisse s'opérer par des efforts isolés ; la hiérarchie, les congrès, les directions épiscopales seront là pour les grouper en un faisceau irrésistible. Mais il est incontestable que la ferveur personnelle, la sainteté initiale de l'apostolat est la base la plus sûre, la plus nécessaire de la restauration de la foi.

Or, à l'heure marquée pour ses desseins, la Providence sait dresser de grands exemples, afin d'illustrer les grandes lois du salut.

De tout temps, l'Église a élevé sur les autels de saints prêtres sanctifiés dans leur ministère ; cependant, nul siècle n'avait été aussi fécond en ce genre de glorifications que celui qui vient de finir.

Il était encore à son début, dit la *Semaine religieuse* de Cambrai, que Pie VII élevait sur les autels le bienheureux Odin Barotto, curé piémontais ; et le seul Pie IX a décerné les honneurs de la canonisation à cinq curés des Pays-Bas, martyrisés à Gorcum, ceux de la béatification à trois autres curés, le bienheureux Jean Sarcander, curé en Bohême et second martyr du secret de la confession ; le bienheureux Thomas Hélye, aumônier de Saint-Louis, puis curé en Normandie, et le bienheureux Vullerme de Léaval, curé en Piémont, dont la

première  
qui l'a  
tour.

Plus  
groupe  
qualifié  
reux A  
phe A  
dans le  
main de  
de Mat

Parm  
chio, év  
sacriste  
et le Vé  
droit pa

Tout  
faire écl  
et cette  
Dieu le  
curé de  
Bellesin  
d'Hercu  
promus  
prennen  
dévoitior  
chrétien

La sai  
voici qu  
secourab  
apôtres.

première fête coïncida, jour pour jour, avec la mort du Pontife qui l'avait glorifié et que Dieu paraît vouloir glorifier à son tour.

Plus récemment, Léon XIII a béatifié coup sur coup plusieurs groupes de martyrs, tant d'Orient que d'Occident ; or, il a qualifié au moins un d'entre eux du titre de curé, le bienheureux Antoine Francisco, compagnon du bienheureux Rodolphe Aquaviva et des autres Jésuites martyrisés à Salsette, dans les Indes. Enfin, nous sommes presque encore au lendemain de la canonisation du très humble et très glorieux curé de Mattaincourt.

Parmi les contemporains, le vénérable Barthélémy Menochio, évêque de Porphyre, et curé des palais apostoliques, sacriste et ami de Pie VII ; le bienheureux Charles Cornay et le Vénérable Théophile Vénard, martyrs, pouvaient à bon droit passer pour les patrons du clergé apostolique.

Toutefois, il était réservé à Sa Sainteté le pape Pie X de faire éclater à la fois sur la terre et dans les cieux cet exemple et cette leçon, plus discrets, plus frappants, plus glorieux. Dieu le veut donc ! Après celui du vénérable J.-B. Guarino, curé de Paterno, près de Naples, voici que le culte d'Etienne Bellesini, curé de Genazzano, de Vincent Romano, curé d'Herculanum, et de Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, promus par le zèle de l'ancien curé du diocèse de Trévise, prennent les proportions d'un enseignement universel et d'une dévotion destinée à aider puissamment au salut du monde chrétien.

La sainteté des pasteurs fait la piété du troupeau ; mais voici qui est à l'adresse de tous, l'encouragement et la prière secourable des fidèles soutiennent et enflamment le zèle des apôtres.

PROSPER DUGUET.

## PROGRES DU CATHOLICISME EN POLOGNE



U Congrès eucharistique de Metz, le délégué de l'archevêque de Varsovie a exposé en ces termes les progrès du catholicisme en Pologne :

“ Grâce au dernier ukase impérial sur la tolérance religieuse, il nous est permis, aujourd'hui, d'avoir des relations constantes et suivies avec le Saint-Siège et tous nos coreligionnaires du monde entier. Nous rentrons dans le mouvement et la vie active de la grande famille universelle, catholique, et notre première pensée a été de nous prosterner avec vous au pied du tabernacle, source de notre courage, de notre persévérance et de nos futures espérances.

“ Grâce aussi à cette tolérance, la vie catholique fleurit dans ma patrie avec une puissance admirable. Déjà les Fils de saint Alphonse, les Frères mineurs et les Lazaristes travaillent avec fruit et succès aux missions dans nos paroisses ; les Sœurs de l'Immaculée-Conception et les Ursulines ouvrent des pensionnats pour l'éducation de nos filles. Des dizaines de milliers de nos concitoyens du rite grec-uni sont rentrés dans le giron de notre sainte Église et de plus en plus les schismatiques, surtout parmi le clergé, augmentent, par leur conversion, le nombre des vrais croyants. De tous les côtés on profite de la nouvelle liberté de la presse pour répandre par milliers dans le pays des feuilles inspirées de l'esprit catholique, avec la seule pensée du bien moral que ces publications peuvent accroître. Dernièrement, à Varsovie même, nous avons assisté au premier Congrès des écrivains et journalistes polonais catholiques, sous la protection de notre vénérable épiscopat, et avec la bénédiction toute spéciale de Pie X ”.



grandi  
chester  
sur la  
Dame-  
“ le bie  
voulue  
deux f  
quand  
l'homr

A la  
fondé c  
rité du  
Saint-S  
Honne  
au Sau  
Dans  
Hébert  
premier  
plus du  
rien ne  
de l'œu  
repose

Dep  
en un r  
plupart  
conduit  
abrita

Prése  
la nour  
la prése

## LE PATRONAGE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

131, rue Lagauchetière Ouest



Le 8 septembre dernier le Patronage Saint-Vincent de Paul était en fête. Il célébrait le 19<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Déjà 19 ans d'existence ! Comme il a grandi ce petit grain de sénevé planté au coin des rues Dorchester et Saint-Charles-Borromée et transplanté plus tard sur la rue Lagauchetière, près du vénéré sanctuaire de Notre-Dame-des-Anges ! Il a grandi dans l'ombre et dans le silence : " le bien ne fait pas de bruit ". — Comme toutes les œuvres voulues de Dieu, le Patronage a eu ses moments d'épreuves : deux fois il faillit disparaître. Mais au moment opportun, et quand tout semblait humainement perdu. Dieu suscitait l'homme providentiel qui devait le sauver.

A la Conférence Saint-Laurent revient l'honneur d'avoir fondé cette belle œuvre. Mais c'est à la générosité et à la charité du Révérend Messire L. Colin, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, que le Patronage doit d'être encore debout. — Honneur aux fondateurs, dont deux vivent encore et merci au Sauveur !

Dans le cours de l'été mourait le Révérend Monsieur O. Hébert, prêtre du Séminaire. C'est l'un des fondateurs et le premier directeur. Bien que depuis longtemps, il ne s'occupât plus du Patronage, il lui avait conservé toute sa sympathie et rien ne lui faisait plaisir comme d'entendre parler des progrès de l'œuvre. Que ce bon serviteur des humbles et des petits repose en paix !

Depuis sa fondation, le Patronage a reçu, nourri, logé, placé, en un mot est venu en aide à près de mille jeunes gens. La plupart d'entre eux réussissent dans leur métier. Leur bonne conduite édifie la société et fait honneur à la maison, qui abrita leurs années d'apprentissage.

Présentement 100 jeunes gens trouvent au Patronage l'abri, la nourriture, l'entretien, la protection, l'instruction, l'éducation la préservation dont ils ont besoin. Tous travaillent, répartis

dans plus de 70 maisons ou ateliers de la ville. Nous comptons de 15 à 20 métiers différents. Presque tous ces jeunes gens, savent, par leur bonne conduite et leur application, montrer qu'ils apprécient l'avantage de leur séjour au Patronage.

Mais s'il se fait du bien au Patronage, c'est grâce aux nombreux bienfaiteurs et amis de l'Oeuvre. Et en tête de cette liste glorieuse viennent les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Merci également au Séminaire de Saint-Sulpice, à la Banque d'Epargne de la Cité, et au Gouvernement Provincial, qui sont toujours au nombre des principaux bienfaiteurs.—Un homme de bien de la Ville de Montréal donne annuellement pour plusieurs centaines de piastres de chaussures aux orphelins. Un bien cordial merci à ce bienfaiteur. Merci enfin à M. F.-X. Saint-Charles, rappelé à Dieu il y a quelques mois.

### ORPHELINAT SAINT-ARSENE

**Dirigé par les Frères de Saint-Gabriel, pour les  
enfants de 9 à 14 ans, 2140, rue Dufferin**

Les orphelins de Saint-Arsène, à la fin d'une année qui a vu grandir l'intérêt porté à leur oeuvre, prient tous leurs Bienfaiteurs et Bienfaitrices d'accepter avec leurs remerciements, leurs meilleurs vœux de joie, de santé et de bonheur.

Voici, à titre documentaire, le petit rapport qui a été lu à la réunion générale des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, le 11 décembre dernier.

Monsieur le Président général,  
Messieurs,

Je prends la respectueuse liberté d'attirer votre bienveillance attention sur l'Orphelinat Saint-Arsène, à Villaray. Cette intéressante institution vous est déjà connue, du moins à la plupart d'entre vous, puisque vous avez eu la charité de souscrire des sommes assez importantes, lors de

la pro  
oblige  
nombr  
l'Orp  
orphe  
le mo  
les be  
dont  
Nous  
maiso  
étages  
tion,  
autres  
ses, n  
sérieu  
tres.

l'Orph  
.....

Not  
térieu  
d'étage  
privée  
maison  
tes gra  
ou ab

Dan  
si tout

ne dev  
oblige  
même

qu'elle

conside

Dans c

résigne

nous e

oeuvre

soulage

grande

la première construction. — Aujourd'hui, nous nous voyons obligés, par suite des demandes d'admission toujours plus nombreuses, d'agrandir considérablement les bâtiments de l'Orphelinat ; nous voudrions pouvoir y admettre 250 à 300 orphelins, au lieu de 75 que nous avons actuellement, et tout le monde nous dit que ce ne serait pas encore assez. Pour les besoins de Montréal, non peut-être ; pour les moyens dont dispose l'Orphelinat, nous trouvons que c'est assez. — Nous aurions donc le dessein de surélever de deux étages la maison actuelle, puis de faire une rallonge, de 86 pieds, à 4 étages également. Le premier étage de la nouvelle construction, comme celui de l'ancienne, serait en pierre et les trois autres en briques. — Pour achever complètement ces bâtisses, nous calculons, après avoir pris l'avis d'entrepreneurs sérieux, qu'il nous faudrait une somme de 45 à 50,000 piastres. Nous avouons sans fausse honte que l'économe de l'Orphelinat n'a point cette somme en banque.

.....  
Notre intention actuelle serait d'achever tout l'intérieur, puis d'aménager peut-être un étage, ou partie d'étage, et d'abandonner le reste à la charité publique ou privée. Il nous semble que, dans un avenir peu éloigné, la maison tout entière serait aménagée et pourrait ouvrir, toutes grandes, ses portes à de nombreux enfants malheureux ou abandonnés.

Dans tous ces calculs et prévisions, nous parlons comme si tout devait marcher à souhait et comme si aucun obstacle ne devait se rencontrer sur notre chemin. Mais si on nous oblige à bâtir à l'épreuve du feu, comme c'est probable ; si même on nous force à modifier la maison actuelle pour qu'elle soit aussi à l'épreuve du feu, c'est une augmentation considérable de dépenses qui s'impose, environ 25 à 30 p. c. Dans ces conditions, nous devrions nous arrêter net, nous résigner et attendre l'heure de la Providence qui tôt ou tard, nous en avons le ferme espoir, viendra au secours d'une oeuvre nécessaire, désirée par tous ceux qui s'occupent de soulager les misères de tant de pauvres familles dans cette grande ville de plus de 500,000 habitants.

Voilà, Messieurs, ce que nous avons voulu vous exposer en toute sincérité et confiance. Nous connaissons de longtemps les bonnes dispositions de tous les Confrères des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, pour les oeuvres d'assistance et de préservation. Nous nous permettons donc de faire un nouvel appel à la charité et à la générosité de toutes les Conférences. Déjà, l'oeuvre actuelle de Saint-Arsène est en partie l'oeuvre de la Saint-Vincent-de-Paul ; il ne sera pas dit que cette fille du grand Apôtre de la charité aura failli à sa mission ; une fois de plus les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul auront écrit une belle page — au livre d'or de la charité ; et un jour, Messieurs, vous aurez tous la consolation d'entendre de la bouche du divin Mendiant, qui alors sera le grand Rémunérateur, cette parole : "Venez, bons et fidèles serviteurs, j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans asile, et vous m'avez logé".

---

## RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

---

### Mercredi, 11 janvier, au Grand-Séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au Grand-Séminaire. Ils auront lieu, cette semaine, le 11, et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

---

### Prières des Quarante-Heures

<b>JEUDI,</b>	26	JANVIER	— Sourdes-Muettes.
<b>SAMEDI,</b>	28	"	— Notre-Dame-de-Grâces.
<b>LUNDI,</b>	30	"	— Villa Maria.